Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le 21/10/2024
ID : 039-213903917-20241007-2024_48D-DE

2024_48D

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE NOZEROY

Nombre de conseillers

- En exercice :	08
- Présents :	08
- Votants :	08
- Absents :	00
- Exclus :	00

Date de convocation
01.10.2024

Date d'affichage
21.10.2024

Objet

Suppression de poste et création de poste adjoint technique

Séance du 7 octobre 2024 à 20h00

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

Absent Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Marine BINETRUY

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le tableau des emplois,
Vu l'avis du Comité social territorial réuni le 26 septembre 2024,
Le Maire informe l'assemblée :
Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.
Compte tenu :

- de la concentration de la plupart des activités associatives dans la salle des jeunes depuis l'augmentation du coût de l'énergie. Les autres salles communales sont moins utilisées et donc nécessitent un entretien à moindre fréquence,
- de l'achat d'une autolaveuse qui diminue le temps de nettoyage du sol de la salle des jeunes,
- du départ de l'association Musique pour tous dans des locaux sur une autre commune début 2024. Les locaux qu'ils utilisaient leur étaient dédiés et seront désormais vides et non utilisés ce qui implique des heures de ménage en moins,

il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet à raison de 11h15 hebdomadaire à compter du 15 octobre 2024,

et

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet à raison de 6H30 hebdomadaires à compter du 15 octobre 2024.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le 21/10/2024
ID : 039-213903917-20241007-2024_48D-DE

2024_48D

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire,
- **DE MODIFIER** comme suit le tableau des emplois à compter du 15 octobre 2024 :

Grade ou emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois permanent à temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché Territorial Secrétaire général de mairie	A	22,50h	1 (0.64 ETP)
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint Technique Agent technique	C	6,50h	1 (0.19 ETP)

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 7 octobre 2024

Le Maire
Dominique CHAUVIN

La Secrétaire de séance,
Marine BINETRUY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 21 octobre 2024
et de la publication le 21 octobre 2024